



La Ville de Joigny vous informe

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Joigny, mardi 21 novembre 2023

Cinq commerces joviniens labellisés « Commerçants, artisans éco-responsables »

Cinq commerces joviniens – Duo Coiffure (salon de coiffure), Maria Kia (salon de coiffure), Sain bio's (alimentation et produits biologiques), Krys (optique) et La Boutique des saveurs (torréfacteur) – se verront remettre le label « Commerçants, artisans éco-responsables » **mercredi 13 décembre 2023, à partir de 13h, à la Maison des associations** (salle Benoît-Herr), rue de la Guimbarde.

Leur certificat leur sera remis par Nicolas Soret, maire de Joigny ; Elisabeth Lefèvre, conseillère municipale déléguée au commerce et à l'artisanat ; Jeanne Marin, manager de centre-ville, en présence des partenaires Thierry Léger (Chambre des métiers et de l'artisanat, CMA), Edouard Philippe (Chambre du commerce et de l'industrie, CCI) et Juliette Lefèvre (Syndicat des déchets du Centre-Yonne, SDCY).

Ces commerçants et artisans ont mis en place des pratiques éco-responsables dans le cadre de leur activité professionnelle. Le label reconnaît leur engagement au quotidien et valorise leurs gestes limitant leurs impacts sur l'environnement.

Rappel : en 2018, une opération visant les restaurateurs (« restaurateurs engagés ») a été initiée à l'échelle du Centre-Yonne. Elle visait à engager ces professionnels dans une démarche de performance environnementale. Sur la base du volontariat, ils ont bénéficié d'un accompagnement individuel et gratuit pendant plusieurs mois, afin de tester des pratiques alternatives et nouvelles.

L'année suivante, l'opération prenant le nom « Commerçants, artisans éco-responsables » a été élargie à l'ensemble des métiers de bouche (boulangers, chocolatier, boucher, traiteur...) En 2023, elle a intégré d'autres types de commerces. L'opération a cependant été menée uniquement à Joigny pour faciliter les échanges de bonnes pratiques entre commerçants. Elle inclut un accompagnement qui se décline en plusieurs étapes :

- Diagnostic réalisé par la CCI, la CMA et le SDCY sur la gestion des déchets et la consommation d'énergie ;
- Remise d'une liste d'éco-gestes à mettre en place ;
- Point d'étape sur ces éco-gestes adoptés ;
- Labellisation.

Infos plus

→ Retour sur les deux éditions précédentes :

<https://www.dechetscentreyonne.fr/merci-a-nos-commerçants-artisans-ecoresponsables-p67.html>

→ Les partenaires de l'opération sont : l'ADEME, la Région Bourgogne Franche-Comté, la CCI de l'Yonne, la CMA de Bourgogne Franche-Comté, le SDCY, la Communauté de communes du Jovinien et la Ville de Joigny.